Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 508

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : le statut de la femme : (suite de

la 1re page)

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262773

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en garde l'assistance contre le danger que court le fonds constitué pour l'assurance-vieillesse et survivants d'être employé pour d'autres fins, et Mme Leuch, qui recommanda le Cours de vacances de Rheinfelden; et cette séance au programme si riche fut levée. Nous parlerons dans un pro-chain article des débats du dimanche matin.

(Traduit de l'allemand.) F V-A

Le Président Masaryk et les droits de la femme

On sait que le grand homme d'Etat, auquel On sait que le grand homme d'Etat, auquel les femmes de son pays ont rendu un émouvant hommage, était un féministe convaineu, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant, notre cause étant avant tout une cause de simple équité à laquelle une personnalité comme celle de Masaryk ne pouvait pas ne pas se rallier. Nous sommes heureuse de publier à cette occasion quebques extraits d'un article que nous envoie de Prague une de nos lectrices, et qui permet de saisir sur le vif la pensée de l'ancien président sur la place de la femme dans la société moderne:

cien président sur la place de la femme dans la société moderne:

L'homme et la femme sont égaux. Car les différences qui existent entre eux ne sont pas telles que l'on puisse parler d'une inégalité naturelle. Ces différences sont physiologiques, et c'est en se basant sur elles que l'on suppose que la femme est physiquement plus faible que l'homme: c'est possible, mais si l'on voit de près à quel 'point cette « faible femme » est exploitée, on se rendra compte que, si la force de la femme est autre que celle de l'homme, la femme n'est pas toujours la plus faible des deux. Pour élever ses enfants dans des conditions parfois bien difficiles, pour accomplir son travail dans des écoles ou dans des bureaux, il lui faut un système nerveux bien plus solide que celui de l'homme.

Quant à l'intelligence et à la moralité, hommes et femmes sont égaux. L'intelligence de l'homme n'est pas plus développée que celle de l'homme n'est pas plus développée que celle de la femme; en effet, si on ne mesure pas cette intelligence d'après le savoir, acquis souvent par routine des siècles durant, on avouera que nos mères et nos femmes savent penser aussi bien que nous marquant ainsi leurs capacités, leur maturité d'esprit et leur perspicacité.

Il n'y a pas de différence non plus entre l'homme et la femme au point de vue moral. Parler de la moralité plus élevée de la femme, qui foule aisément aux pieds les sentiments et l'idéal de la femme, ain d'assurer à sa vieillesse débauchée une garde-malade qui ne lui coûte presque rien. La femme n'est ni meilleure ni pire que l'homme: tout dépend de l'individu et non pas du sexe.

presque rien. La femme n'est ni meilleure ni pire que l'homme: tout dépend de l'individu et non pas du sexe.

Hommes et femmes se sont développés de tout temps en commun, et leur influence s'est réciproquement exercée entre eux. Il est donc impossible que le niveau moral ou intellectuel de l'un ou de l'autre varie suivant le sexe. L'inégalité qui existe entre eux ne provient pas, par conséquent, de leur nature même, mais d'une évolution historique à rebours, car l'on peut dire que l'une des grandes fautes commises à travers les siècles a été cette oppression de la femme.

Hommes et femmes ont les mêmes devoirs socialux. Car, actuellement, le problème social est d'une telle importance que la collaboration des deux sexes est indispensable pour arriver à sa solution. Ce problème n'est pas davantage un sport philanthropique ou humanitaire, mais une activite sérieuse dont le but est la justice sociale. C'est pourquoi la femme doit connaître et compendre les questions sociales et politiques de son temps, et par conséquent participer activement à la vie publique.

Marie Buresova.

MARIE BURESOVA

quel elle tenait l'orgueil de sa famille, fût ainsi passé à l'état de curiosité dans tout le pays, qu'il fût devenu la risée de tout le village, qu'il fût traite de détraqué, de fou... c'en était trop. C'était l'humiliation suprême qui dépassait toutes les

autres. Kerneur, lui, probablement, ne se doutait de rien, ignorait tout, absorbé qu'il était par la scule idée de l'expiation de sa faute, mais, elle, de rien, ignorait tout, assorbe qu'il etait par la seule idée de l'expiation de sa faute, mais, elle, Séraphine, elle, qui, par cette abdication de son père, se trouvait investie de la responsabilité de chef de famille, elle ne pouvait plus supporter cette honte sur son nom. Il fallait sur le champ ramener Kerneur au bourg, le réinstaller dans sa maison, lui arracher, avec un serment de so-briété, la promesse formelle de renoncer pour toujours à cet extravagant châtiment. Il le fallait

toujours à cet extravagant châtiment. Il le fallait.

La tête en feu, elle se leva, prête à courir. Mais
une idée subite l'arrêta, une voix parla en elle:

Et toi?

Et elle? Eh bien! elle rejoindrait le lendemair

ses patrons à Vannes, 'ainsi qu'il avait été con-venu; elle travaillerait, économiserait... Qu'y avaitil de changé à ses plans?

Mais la voix intérieure lui disait avec insis-

Non. Quelque chose est changé. Au fond, tout ceci, c'est ta faute.

Elle se révolta d'abord. Sa faute? ah! mais on... Puis elle réfléchit, puis elle écouta la voix. et, très vite, avec la candeur des âmes simples et droites, elle s'accusa.

C'était sa faute, en effet. Si elle avait résisté à C'était sa faute, en effet. Si elle avait resiste a la tentation de quitter Port-Navalo, elle aurait continué à veiller sur son père, et l'aurait empè-ché de violer son serment. N'étant pas coupable, il n'aurait pas cherché à se punir, et vivrait main-

Les femmes et la Société des Nations Le statut de la femme

(Suite de la 1re page.)

Chose à relever, une fois cette nomination obtenue, la Première Commission, qui, dans sa première séance avait paru ne guère s'inté-resser à la question du statut de la femme, la considéra alors tout à fait sérieusement, et les débats prirent une amplitude vraiment re-marquable. Deux courants ne tardèrent pas à se dessiner nettement: d'une part plusieurs dé-légués se déclarèrent favorables à une Convention internationale d'égalité des droits, réfutant sur une solide base juridique les arguments opposés, et d'autre part, nombre de ceux qui, soit personnellement, soit forcés de suivre les soit personnellement, soit forcés de suivre les instructions de leurs gouvernements, manifestèrent ne pas pouvoir se rallier à cette idée, exprimèrent cependant leur conviction en l'équité de notre cause: la déclaration du professeur Bourquin (Belgique) fut à cet effet une profession de foi féministe d'une émouvante inspiration. Il faut aussi signaler tout spécialement le remarquable discours de M. Cassin (France), les interventions de M. Pella (Roumanie) vice-président de la Commission dont le concours fut inappréciable, de Mr. Hearne (Irlande), de Mr. Beckett (Gde-Bretagne) qui bien qu'opposé à une Convention générale apporta à plusieurs reprises un élément utile aux porta à plusieurs reprises un élément utile aux débats, de Mr. Bailey (Australie), de M. Soub-botich (Yougoslavie), qui fut l'un des plus fervents défenseurs des droits de la femme, et naturellement de celles des femmes délé-guées qui siégeaient à cette occasion à la Première Commission, et dont quelques-unes comme M^{mes} Kollontay (U. R. S. S.) et Ber-nardova (Tchécoslovaquie) prirent autant à cœur que nous le succès de cette campagne.

cœur que nous le succès de cette campagne.
N'y eut-il donc aucune opposition? et n'avons-nous entendu du haut de la tribune que des
paroles favorables? Cela aurait été trop beau.
Mais ce qu'il faut relever, c'est que cette opposition porta dans la majorité des cas plutôt sur
une question de méthode que sur une question
de principe, que tous les délégués reconnurent de principe, que tous les délégués reconnurent — ou parurent reconnaître implicitement — la valeur de notre revendication, et que s'il en est qui s'opposèrent à l'élaboration actuelle d'une Convention d'égalité des droits, tous se rallièrent aux conclusions du rapport de M^{Ile} Hesselgren et à la constitution d'un Comité d'experts. La résolution en effet qui fut adoptée serve expectifien au une det feit qui fut adoptée d experis. La resolution en effet qui fut adoptee sans opposition aucune (et qui contient ce considérant dont l'importance est à notre avis capitale; constatant le fait que d'une manière générale l'évolution du droit marque une tendance vers l'égalité entre les sexes) aboutit à la demande de nomination par le Conseil de la S. d. N. d'un Comité restreint d'experts des deux sexes, qui sera chargé, non pas de faire deux sexes, qui sera chargé, non pas de faire lui-même, mais de faire faire par des institu-tions compétentes, une étude d'ensemble dénons competentes, une etude d'ensemble de-taillée sur la condition juridique de la femme dans les divers pays du monde, telle qu'elle résulte du droit national et de son application.

— ... Et vous êtes satisfaites de cette déci-sion! nous a-t-on déjà dit de divers côtés. Et vous estimez que c'est un succès? Un Comité da plus: un enterweset de arbis.

de plus: un enterrement de plus!...

— Que non pas. Et ceux qui parlent ainsi prouvent seulement qu'ils connaissent peu ou mal la procédure et les possibilités de la S.

tenant comme tout le monde au bourg, estimé et respecté comme autrefois. Clairement et nette-ment les faits s'enchaînaient devant elle. Oui, c'était sa faute.

Eh bien! elle aussi se punirait. Son père avait renoncé à son intérieur, à sa vie de famille, à la compagnie de ses amis; elle arracherait de son cœur ses rêves et ses espérances. Elle ne penserait plus à Léopold, elle s'efforcerait d'oublier qu'une fois il lui aurait été possible d'être sa femme. Ses modestes gains, elle les consacrerait aux siens, sans songer plus à elle-même; au foyer reconstruit elle reprofesser de la vier de la consecretait aux siens, sans songer plus à elle-même; au foyer reconstruit elle reprofesser de la vier de la consecretait en en la consecretait en la consecretait en en la consecretait reconstruit, elle remplacerait sa mère. Elle entourerait son père d'un tel respect filial, qu'au bourg on finirait par comprendre, comme elle la comprenait maintenant, la naïve et touchante grandeur de ce châtiment volontaire. Et ainsi, sacrant tout entière à ce rude devoir, elle expie-rait cette brève heure d'égoïsme.

Les âmes sont fortement trempées, là-bas, dans la vieille Armorique. Aussi Séraphine ne faiblit-elle point devant son sacrifice.

Longtemps, elle resta assise au sommet du tumulus. Quand fraîchit la brise du soir, elle se leva et descendit la pente. Dévotement, en passant devant le chapelle de Crouesty, elle murmura une prière; puis, d'un pas alourdi par la fatigue, elle

traversa la baie.

La marée montait maintenant et les vagues bondissaient sur le goémon des roches.

(Le manuscrit de cette nouvelle 'était şigné : Jacqueline Sorges).

Le dernier en dale des grands Congrès fémi-nins qui se sont tenus cet été à Paris, à Pocca-sion de l'Exposition internationale, a été edut des Guildes de Coopératires. Voici l'essentiel de ce qu'écrit à ce sujet, dans le Coopérateur ge-nevois, une de nos collaboratrices, Simone Pierre, qui est en même temps une fervente coopératrice, et qui fut à Paris l'une des représentantes de notre mouvement suisse:

... 2 septembre 1937, journée étouffante de chaleur, les coopératrices de tous pays s'assem-blent dans la grande salle de la Maison de la Mutualité, sous la présidence de la plus coura-geuse, de la plus dévouée, de la plus passionnée des coopératrices: Emmy Freundlich. Le Congrès est ouvert. Féminin, il commence par un chant d'ouverture — et c'est l'ordre du jour chargé pour deux journées... Présentation tout d'abord d'une nouvelle venue,

Presentation tout d'abord d'une nouveile venue, qui est en même temps l'hôte du Congrès : la Guilde française des coopératrices, dont la présidente résume l'ambition élevée : travailler, en supprimant les conflits économiques, à supprimer d'autres conflits, construire un monde humain. Puis très beau discours de la présidente, Emmy Freundlich, qui souligne les progrès de la Guilde (deux nouvelles Guildes ont encore vu le jour en Roumanie et en Nouvelle-Zélande, les femmes d'outre-mer montrant un grand intérêt pour l'i-déal coopératif), et trace un magistral exposé des principes et de la situation du mouvement coopératif, et des raisons pour lesquelles les feml'égalité au principe de la force, assurer l'égalité regaine au principe de la force, assurer regaine sociale « à chaciun selon ses besoins », assurer entre les nations l'égalité économique qui supprimera les guerres, obtenir pour la femme l'égalité des responsabilités qui leur permettra de mieux travailler au développement du mouvement et à l'avenir de leurs enfants. « Lorsqu'il y aura à manger pour tous, la paix régnera dans chaque aution et conduire à la paix régnera dans chaque aution et conduire à la paix régnera dans chaque nation et conduira à la paix internationale. » — Enfin, après les souhaits de l'Alliance coopérative internationale, sont débattues et votées en trois séances les questions d'organisation et les trois

résolutions présentées au Congrès.

Ces trois résolutions résument bien les préoccupations féminines énoncées par la présidente, La première: *Jeunesse et Coopération*, demande que l'on fasse de plus en plus appel aux jeunes dans le mouvement, qu'on s'efforce de leur donner des connaissances d'économie sociale et une

Les Congrès de l'été éducation coopérative, que des contacts soient prévus à ce sujet avec l'école, que des cours don. La Guilde internationale des coopératrices nés dans des institutions d'Etat soient établis, etc., etc. La deuxième: Position de la femme dans le Mouvement coopératif, déclare la collabo ration des femmes nécessaire au mouvement co-opératif. Pour qu'elle puisse devenir efficace, il faut que les femmes obtiennent: 1. l'égalité des droits; 2. le droit d'élire leurs candidats à toutes fonctions; 3. une représentation garantie par les statuts. La troisième: Résolution d'urgence sur la Paix et le Désarmement, transmet l'appel an goissé des mères et des femmes coopératrices devant les dangers de la situation présente, af firme leur foi dans la Société des Nations. Elle s'accompagne d'une résolution de sympathie en vers les coopérateurs et les coopératrices souf frant en Espagne.

Pour parler de la paix, certaines oratrices trou-vèrent des accents directs et touchants. La discūs-sion autour des deux autres résolutions se ressentit davantage du décousu inhérent au « genre congrès », aux traductions, etc. Rien de très neuf de très hardi ou de très féminin, au sens généde tres hardi où de tres feminin, au sens gene-reux du terme, ne surgit des débats. Aucune mère, aucune éducatrice ne définit clairement ce que doit être en soi une éducation coopérative positive des jeunes, ne souligna le côté désinté-resse, libre de toute idée de propagande, que doit conserver, pour rester digne de l'idéal coopératif, cette éducation faite pour les jeunes. Et aucune coopératire, m'établit pour plus nettement ce que coopératrice n'établit non plus nettement ce que doit être le rôle de la femme dans la coopération, ce rôle pour lequel elle revendique une libre position. En face des droits réclamés, il serait beau pourtant de voir définir les devoirs pour l'accomplissement desquels ces droits sont récla més, et le rôle si prépondérant de la femme dans le domaine économique et social, qui à lui seul légitime les revendications! Dans nos pays un peu arriérés quant au féminisme, c'est dans la mouvement coopératif que la femme le plus facimouvement cooperatit que la temme le plus faci-lement à pu se frayer une voie, obtenir des res-ponsabilités, c'est donc dans un congrès coopé-ratif que les féministes pourraient le plus facile-ment laisser la place à l'utile et nette définition du rôle qu'entendent jouer les coopératrices avec les coopérateurs dans les plus fructueuse des collaborations. Car, comme le dit si justement la doyenne de nos coopératrices suisses, Mme Treub-Cornaz, dans son message adressé au Congrès des coopératrices, « le meilleur travail dans tous les domaines est celui qui se fait dans une étroite collaboration de la femme et de l'homme ».

Simone Pierre.

d. N. Car la décision de nommer ce Comité d'experts a d'abord l'avantage, et comme l'a fort bien relevé M. Politis, le président de la 1re Commission, de placer la question sur un terrain pratique, de la faire sortir du brouillard des déclarations vagues et de l'acheminer vers des buts concrets. Et en second lieu, la fameuse Conférence diplomatique internationale que demandaient les organisations fémi-nines n'aurait pu être convoquée de la sorte tout de go, et la nomination d'un Comité d'extout de go, et la nomination d'un Comité d'experts aurait été de toutes façons inévitable. Cette décision constitue donc la première marche de l'échelon, la première étape de la route. Car une fois ce travail mené à bien, la porte est ouverte, soit à une Convention générale, soit à des Conventions, sur des points précis, Conventions qui ne peuvent tomber du ciel à l'improviste, mais pour lesquelles un travail de préparation scientifique est indispensable. Et cette procédure ayant été toujours suivie pour les autres Conventions élaborées par la S. les autres Conventions élaborées par la S. d. N. (voyez par exemple la Convention sur l'esclavage, voyez celle sur la traite des femmes d'âge majeur), le fait que le statut de la femme prend le même chemin marque l'im-portance qu'ont finit par lui reconnaître bon nombre de ceux qui, en 1935 encore, sounombre de ceux qui, en 1935 encore, sou-riaient dédaigneusement de nos efforts.

Car le rapport et la résolution instituant ce Comité d'experts ont été votés sans oppo-sitions, avons-nous dit, à la I¹⁰ Commis-sion d'abord, par l'Assemblée en séance plé-nière ensuite, et le crédit nécessaire à ces tra-

mere ensunte, et le crédit nécessaire à ces tra-vaux adopté par la Commission du budget. C'est évidemment un succès. Et pourtant toutes les délégations n'étaient pas d'accord à cet égard, et une en tout cas l'avait fait savoir. C'est pourquoi nous tenons d'autant plus à remercier ici M. Gorgé, dé-légué de la Suisse à la Ire Commission, de s'être abstenu lors du vote final, et de n'avoir s etre asstenu lors du voie el mai, et en avoir pas nui par un vote opposé à notre succès. Et si son discours n'était évidemment pas celui d'un féministe, et a de ce fait provoqué la véhémente désapprobation de nombreuses étrangères, il faut d'autre part lui reconnaître le mérite d'avoir énoncé deux indiscutables véle merite d'avoir enonce deux indiscutables ve-rités: la première, et dont nous sommes per-suadées autant que lui, c'est que ce n'est pas une Convention internationale qui nous don-nera le vote des femmes en Suisse, et la se-conde, c'est que ce vote, si les femmes chez nous le voulaient fermement, elles l'auraient. Combien de fois, en effet, n'avons nous pas réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du pro-blème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citovennes (osonsnous dire aussi des contribuables?...), de ligences, et des consciences. Cet aspect-là de ngenees, et use consciences. Cet aspect-la de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide miseres a soulager a travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme un farmes formes que ses posses. ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

P. S. La place nous manque complètement pour donner d'autres détails sur la campagne menée par les organisations féminines et dont notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, fut véritablement l'âme, Mentionnonsen seulement deux épisodes: le déjeuner très brillant offert aux chefs de délégations et aux membres de la Ire Commission, et dont les brefs discours de Mrs. Asbhy et de M. Pella furent le point culminant; et l'audience accor dée par l'Aga Khan, président de la XVIIIe Assemblée, à une délégation de ces organisations, audience au cours de laquelle il manifesta le plus sympathique intérêt aux revendications féministes.